



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **502-2021** décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 8 septembre 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads "Me Julie Marchand".

Me Julie Marchand,
Greffière